

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 12 Votants : 18 Ont voté : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. Étaient présents : Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUKE, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, et Ernest FRANCO Absents : Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE Pouvoirs : Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Catherine STARON), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Jean Pierre COMBLET (Pouvoir donné à Véronique PROT), et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) Secrétaire de séance : Véronique PROT
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-066
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : procédure de regroupement familial – Autorisation de signature pour la convention avec l'OFII, Office Français de l'immigration et de l'intégration

Vu la loi n°2011-672 du 16/06/2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité
Vu le décret d'application n°2011-1049 du 06/09/2011
Vu la circulaire n°NOR Int/D/06/00009/C du 17/01/2006 relative au regroupement familial des étrangers
Vu la circulaire n°NOR IOCL1130031c DU 21/11/2011 relative aux modalités d'application du décret 2011-1049,
Vu l'article R421-15-1 du code de l'entrée, du séjour des étrangers, et du droit d'asile,

Monsieur le Maire indique que la loi n°2003-119 du 26/11/2003 a confié un rôle aux maires dans la procédure de regroupement familial puisqu'il est chargé depuis lors de la vérification des conditions de logement et de ressources.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le maire et l'OFII concernant la procédure de regroupement familial. En permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déléguer à l'OFII la réalisation des enquêtes logement et ressources

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE Monsieur le Maire

- A déléguer à l'OFII la réalisation des enquêtes logement et ressources
- Et à signer la convention avec l'OFII

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES	Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20191114-2019-066-DE Date de réception préfecture : 19/11/2019
--	--	---